

opération #SAFEBAR

HARCELER OU DROGUER N'EST PAS DRAGUER

Vous êtes témoin de violences : comment agir ?

- 1 Essayez d'aider la victime en lui demandant si tout va bien, en proposant du soutien, ou en faisant diversion.
- 2 Adressez-vous aux employé-es du bar, qui sont là pour vous aider.
- 3 Assurez-vous que la victime reste avec ses ami-es ou est accompagnée à l'hôpital ou chez elle par une personne de confiance.
- 4 Laissez vos coordonnées au bar ou à la victime pour témoigner ou l'aider à se souvenir en cas de soumission chimique.
- 5 En cas d'urgence appelez le 18 ou les secours le 15.

Que dit la loi ?

« Le fait d'administrer à une personne, à son insu, une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes afin de commettre à son égard un viol ou une agression sexuelle est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. » (Art. 222-30-1 du Code pénal)



Vous êtes victime de violences ? Vous pouvez être aidé-e.

Adressez-vous aux employé-es du bar qui sont là pour vous aider.
En cas d'urgence appelez le 17, le 112 ou contactez le 114 par sms.
Pour être écouté-e et informé-e appelez le 3919 (7j/7 24h/24).
Viols Femmes Infos, appelez le 0 800 05 95 95.
Enfance en danger, appelez le 119.



nous
toutes
.org

opération #SAFEBAR

DROGUER POUR COUCHER C'EST VIOLER

Une personne...

- qui a trop bu
- qui a été droguée à son insu
- qui n'exprime pas clairement son consentement
- qui dort ou veut dormir
- qui cède sous la pression ou l'intimidation

... **NE CONSENT PAS.**

**Si tu insistes pour avoir un rapport sexuel,
c'est un viol.**

Que dit la loi ?

Le viol est un crime puni de 15 ans de réclusion criminelle (art. 222-23 du code pénal) et de 20 ans de réclusion criminelle en cas d'administration d'une substance chimique à l'insu de la victime (art. 222-24 du code pénal)



Vous êtes victime de violences ? Vous pouvez être aidé·e.

Adressez-vous aux employé·es du bar qui sont là pour vous aider.
En cas d'urgence appelez le 17, le 112 ou contactez le 114 par sms.
Pour être écouté·e et informé·e appelez le 3919 (7j/7 24h/24).
Viols Femmes Infos, appelez le 0 800 05 95 95.
Enfance en danger, appelez le 119.



nous
toutes
.org

opération **#SAFEBAR**

NON C'EST NON, CÉDER N'EST PAS CONSENTIR

En cas de soumission chimique ou d'autres violences, vous pouvez être aidé-e.

- 1 Si vous ressentez des effets indésirables et inhabituels en buvant ou que vous vous sentez mal, n'hésitez pas à en parler autour de vous.
- 2 Adressez-vous aux employé-es du bar qui sont là pour vous aider.
- 3 En cas d'urgence, appeler la police (17) ou les secours (15)
- 4 Essayez de rester avec vos ami-es ou d'être raccompagné-e chez vous ou emmené-e à l'hôpital par une personne de confiance.
- 5 Le lendemain : rendez-vous à l'hôpital et contactez le bar en cas de perte de mémoire.

**La loi punit les violences.
Le seul coupable c'est lui.**

C'EST OK DE DIRE NON À UN RAPPORT SEXUEL, MÊME SI :

- cette personne t'a offert un verre
- cette personne est insistante
- vous vous êtes déjà embrassé-e-s
- tu es déjà chez cette personne
- tu changes d'avis avant ou pendant le rapport sexuel



**nous
toutes**
.org

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOUSTOUTES.ORG